CANEVAS DE RAPPORT DES PROJETS FINANCÉS PAR L'INITIATIVE POUR LA FORET DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)[1] ET LE FONAREDD

Les obligations de rapportage (narratif et financier) pour les projets recevant des financements CAFI et FONAREDD sont rappelées dans une note disponible publiquement ici

Rapport Merci de sélectionner
Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Titre du projet :	**« Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo »**
Numéro de référence MPTF du projet[2] :	**00129333**
Organisation de mise en œuvre :	FAO
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Dademanao Pissang Tchangai Représentant AI de la FAO au Congo FAO dademanao.pissangtchangai@fao.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Amelie Arquero Conseillère Technique Principale FAO amelie.arquero@fao.org

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :
Oui ■
Non ☐
Si oui, quand : 05 mars 2025
Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : Click or tap to enter a date.

[1] Ce canevas est relatif à la présentation des rapports annuel et semestriel des organisations de mise en œuvre des programmes financés par CAFI, y compris via le FONAREDD en RDC. Les rapports annuels couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports semestriels couvrent la période du 1er janvier au 30 juin.

Instructions pour le format du rapport

- Merci de ne pas modifier ce canevas : aucune section ne doit être supprimée, les tableaux doivent être remplis tels quels
- Le rapport doit être soumis en un seul document au format **Word**
- Les Annexes au format Excel doivent être placés dans l'Espace collaboratif du projet, seuls les hyperliens des Annexes doivent figurer dans le corps du rapport.
- En plus des Annexes, placer tous les livrables finalisés du projet (rapports, études, cartes etc), les supports de communication (photos et vidéos) ainsi que les shapefiles/données spatiales dans l'Espace collaboratif dédié du projet et fournir les hyperliens à ces différents documents dans le corps du rapport dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI
- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numéroter toutes les pages, sections et paragraphes
- Pour rappel, les rapports annuels et leurs annexes sont rendus publics par CAFI sous format .pdf

Table des matières

1. Données clés du projet 4
2. Résumé des progrès réalisés par le projet 5
3. Défis de mise en œuvre 5
3.1 Défis liés au contexte du pays 5
3.2 Défis inhérents au projet 5
3.3 Commentaires 5
4. Evaluation de la performance du projet 1
4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 1
4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 2
5. Résultats du Projet 1
5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI 1
5.1.1 Tous les projets 2
5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 2
6. Communication et promotion 3
6.1 Illustration spécifique 3
6.2 Stratégie et plan de communication 3
7. Exécution financière 4
7.1 Décaissements 4
7.2 Contrats 6
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 6
7.4 Mobilisation de ressources 7
7.5 Audits 7
7.6 Révisions budgétaires 7
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 7
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet 7
8.2 Évaluations 8
8.3 Intégration des leçons apprises 8
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 8
9. Thèmes transversaux 8
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 8
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 9
10. Gestion des risques 11
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 11
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 11
11. Récapitulatif des livrables 12
12. Annexes 12

Liste des abréviations

Abréviations	Signification
RBA	Rapport Biennal Actualisé
BM	Banque Mondiale
BTR	Rapport Biennal sur la Transparence
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CN	Communication Nationale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
CDN	Contributions Nationales Déterminées
CNIAF	Centre National d'Inventaire Faunique et Faunistique
CN-REDD	Coordination Nationale REDD +
COPIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité Technique
CTP	Conseiller Technique Principal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FVC	Fond Vert Climat
LdA	Lettre d'Accord
LOI	Lettre d'Intention
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MoE	Memorandum d'Entente
MPTF	UNDP's Multi-Partner Trust Fund Office
NA	Non Applicable
ND	Non Déterminé
NERF	Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts
PI REDD +	Plan d'Investissement REDD+
PREFOREST	Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements du Congo
PROREP	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo
PTBA	Plan de Travail Budgétaire Annuel
REDD +	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation
TCN	Troisième Communication Nationale
TDR	Termes de Références
UGP	Unité de Gestion du Projet
USD	Dollars Etats-Unis

1. Données clés du projet

Titre du projet	Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo
Numéro de référence MPTF du projet	00129333
Hyperlien du document de projet[2]	Disponible ici
Zone(s) d'intervention(s) du projet	République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	MEF
Organisations partenaires participantes de niveau 1 [3]	NA
Budget total du projet (USD)	2,000,000
Durée totale du projet (mois)	24
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	20.10.2021
Date de réception des premiers fonds du MPTF	17.11.2021
Date d'approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	30.09.2023
Date de clôture initiale	30.09.2023
Date de clôture révisée le cas échéant	30.06.2025
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	450.473 $
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	665.710 $
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	44%
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA
	Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

[2] L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

[3] Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1. Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.	
Indicateur effet 1 : Existence d'un SNSF qui permet de suivre la déforestation et la dégradation de manière autonome avec des données transparentes, exactes, cohérentes, comparables et exhaustives et qui inclut un Système de surveillance des terres par satellite (SLMS) [4]	
Entre le 15 janvier et le 15 décembre, l'UGP en partenariat avec le CNIAF, a finalisé la soumission du NERF révisé de la République du Congo. Une première version avait été soumise à la mi-janvier et dans le courant du mois de mars, le document avait été évalué techniquement par les experts de la CCNUCC. A la suite de ces sessions, une version améliorée avait été transmise au mois de juin 2024. Dans le courant du mois d'octobre la CCNUCC a transmis la première version du rapport d'évaluation technique en sollicitant une révision par la partie nationale. Ce travail a été effectué lors d'un atelier tenu à Kintele début novembre ; d'autres sessions techniques au CNIAF ont permis de finaliser la revue du rapport et quelques amendements de forme ont été faits sur le document narratif du NERF. Le travail est achevé et la partie nationale a renvoyé les documents à la CCNUCC conformément aux délais fixés (32/12/24). Les données du NERF s'étendent sur la période 2016-2021 ; cela a permis au CNIAF de poursuivre l'actualisation de ses données sur la période 2022-2023. Environ 3200 échantillons ont été collectés et interprétés par le CNIAF entre les mois de juin et d'octobre 2024 ; en parallèle les procédures de contrôle qualité ont été renforcées et appliquées sur ces nouvelles données. Les résultats sont en cours de production et devraient être prêts début janvier 2025. Entre août et septembre 2024, le CNIAF et certains membres de l'UGP ont effectué une mission de vérité terrain destinée à apprécier les données collectées pour le Niveau de Référence. La partie nationale n'a pas encore fait de restitution de cette mission, mais un rapport de mission FAO est disponible. Tout au long de l'année, le site web du Syna-mnv a connu des avancées notables avec la finalisation de ses documents stratégiques (cahier des charges pour son développement notamment), et a fait l'objet de plusieurs discussions techniques, lors du COTECH du mois de mai. Les étapes relatives à l'hébergement et au dépôt du nom de domaine, ont été finalisées fin septembre. Le site est désormais publiquement accessible mais des ajustements sont en cours. Il renseigne sur le dispositif MNV au Congo, met à disposition les différentes données d'intérêt produites dans le cadre de la CCNUCC et	En 2022, le SYNA-MNV faisait face à des difficultés institutionnelles et la mise en œuvre n'avait pas encore commencé ; néanmoins de nombreuses dispositions opérationnelles avaient été engagées permettant notamment d'aboutir aux avancées significatives de 2023 , soit : - Recrutement de l'UGP (3 consultants : télédétection, MNV et développement web), - Signature du premier LoA, - Tenue du premier comité de pilotage et comité technique en septembre dernier, - Validation du PTBA du projet, - Début du renforcement des capacités sur le logiciel Collect Earth Online, - Draft sur l'accord de partage des données, - Appui à la manifestation d'intérêt LEAF que le Congo a soumis en mai dernier, - Document du Niveau d'Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) révisé que le Congo a soumis à la CCNUCC en janvier 2024, - Données d'activités pour la période 2016-2022, - Cahier des charges pour la révision du NERF, - Préparation de la concept note TREES pour une soumission en 2024. En 2024, l'UGP a continué de progresser en atteignant les résultats suivants : - Tenue du second comité de pilotage tenu en mai 2024 - Tenue du second comité technique tenu en juin 2024 - Evaluation technique du NERF en mars 2024 - Soumission finale du NERF révisé en juin 2024 - Développement en cours du Géoportail - Production des données d'activités 2022-2023 - Organisation de la première mission de terrain sur le suivi des pertes - Clôture du 1er protocole d'accord du projet FAO-CNIAF - Mise en œuvre du 2nd protocole d'accord - Signature du 3eme protocole d'accord (dec.2024) - Renforcement des capacités : 3 sessions sur le système LCCS - Renforcement des capacités sur CollectEarth Online, SEPAL et méthode Esbae. Ce renforcement se poursuit.

[4] Indicateur adapté des propositions de l'Effet 3 des TDR du MPTF de CAFI, révisés en 2019

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
dispose d'un module géospatial qui s'appuie sur la plateforme EarthMap développée par la FAO. Cette version d'EarthMap est entièrement adaptée et adaptable aux besoins et aux demandes de la partie nationale. En parallèle le projet a progressé sur les différentes activités de renforcement des compétences notamment celles relatives : au système de classification LCCS (act.1.2.1) et à la mise à jour des données d'activités (plateforme SEPAL, CEO & méthode eSBAE) (1.2.2). Un plan de renforcement des compétences du CNIAF a été arrêté avec la partie nationale et rentrera en fonction début 2025 ; il porte sur la production des données du NERF et des données 2022-2023 (la méthode ayant connu certains ajustements) et sur la production des documents SOP. De nombreux échanges en marge de la taskforce carbone en vue de préparer la mission de terrain sur l'amélioration des facteurs d'émissions ont été tenus, et un document méthodologique est en cours de préparation. La mission est prévue pour la fin du mois de février. L'approche méthodologique et les facteurs améliorés seront au préalable présentés lors du prochain COTECH de 2025. A cause de difficultés opérationnelles persistantes entre la FAO et le CNIAF, le décaissement des fonds alloués au protocole d'accord ne s'est pas fait comme prévu et seuls 1 COTECH et 1 COPIL ont été organisés en 2024. L'UGP a été renforcée avec l'arrivée d'un nouveau consultant MNV. Malgré ces difficultés, une bonne collaboration se poursuit avec le CNIAF, un troisième protocole d'accord a été signé à la fin de l'année 2024. Des visites de terrain et des échanges entre le CNIAF, la DCLBA et la FAO, se sont tenus, et le cahier des charges pour la rénovation du CNIAF est en préparation. Enfin, lors du COPIL de mai 2024, une extension sans coût jusqu'au 30 juin 2025 a été sollicitée ; une requête approuvée par le CA du CAFI en septembre 2024.	- Participation à un atelier sous-régional (GFOI-USFS) pour la mise en œuvre du CLP dans le cadre de l'opérationnalisation des SNSF en Afrique Centrale - Centralisation des données spatiales du CNIAF sur Google Earth Engine en vue de les publier sur le portail - Nouveau draft de l'accord de partage de données soumis au CAFI - Préparation de la seconde mission de terrain sur l'amélioration des facteurs d'émissions - Retraite sur la révision du rapport d'évaluation technique du NERF pour le renvoyer à la CCNUCC - Requête d'extension formulée en août et approuvée en septembre
Indicateur effet 1 : PAR liés à la mise en place d'activités REDD+ reçus par la RC.	
La note conceptuelle TREES n'a pas connu d'avancées en 2024 parce que l'UGP était en attente d'un important travail, finalisé en décembre 2024, sur l'analyse des indicateurs de sauvegardes de la REDD+ en République du Congo, au regard des exigences du standard TREES (sauvegardes de Cancun). Les discussions avec la partie nationale pour progresser sur les paramètres techniques de la soumission TREES (période historique, crédit, échelle etc..) ont été ramenées en 2025. En ce qui concerne la soumission d'un BUR/BTR, des échanges avaient été tenus lors du second semestre 2024 entre l'UGP et le MEDDBC (CTP – Mme. A.Arquero/ Cons. Mme Ministre Mme .S.Demarquez). Il avait été confirmé que le Congo n'avait pas prévu « de soumettre un BUR en 2024 ni de réviser sa seconde CDN ». Le pays envisageait tout de même d'actualiser son IGES et de réviser sa troisième communication nationale (TCN).	• La manifestation d'intérêt du Congo à la coalition LEAF a été soumise et est disponible sur le site dédié • Une note conceptuelle TREES a été initiée ainsi qu'un travail sur les scénarios de réduction d'émissions • Une analyse sur les indicateurs de sauvegardes de la REDD+ au Congo au regard des exigences du standard TREES a été réalisée et un plan de mise en conformité préparé. • La discussion sur le choix des paramètres techniques (présentation des scénarios) auprès de la partie nationale, a été ramenée au début de l'année 2025

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
L'UGP s'était déclarée prête à appuyer le ministère dans cet exercice. En novembre 2024, le MEDDBC par le biais d'un atelier technique impliquant toutes les parties prenantes a initié les travaux de réflexion pour la soumission de son BTR pour 2025. Des échanges techniques s'étaient tenus sur la période de collecte de données sans trouver de consensus. Une note technique de l'UGP à l'attention du ministère avait été rédigée en vue de l'informer sur les paramètres techniques importants à considérer pour l'inventaire de GES de son BTR. A ce jour, l'UGP SynaMnv a intégré dans son plan de travail, la production des données AFAT pour la préparation du BTR (pour 2025). Les différentes parties prenantes sont en attente des orientations du Ministère sur ce sujet.	

3. Défis de mise en œuvre

Présentez les défis et difficultés qui ont caractérisé la période de rapportage (semestre/année) ainsi que, le cas échéant, les mesures prises pour les surpasser.

3.1 Défis liés au contexte du pays

Tandis que les rapports annuels 2022 & 2023, faisaient mention des difficultés liées à la crise COVID, au questionnement des arrangements institutionnels des différents projets mis en œuvre par la FAO en partenariat avec le MEF ou des lenteurs liées au dialogue interministériel, il n'y a pas, pour l'année 2024, de défis de mise en œuvre majeurs liés au contexte du pays.

Les discussions sur des dossiers transversaux comme le rapport biennal de transparence (BTR) ont été initiés par le MEDDBC mais des questions techniques liées au rapportage des données, subsistent. Ces échanges n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus ou d'une discussion harmonisée, ce qui ralentit la définition d'orientations claires auprès des différents acteurs impliqués. L'UGP et le CNIAF travaillent néanmoins à la préparation de ces données pour le secteur AFAT.

3.2 Défis inhérents au projet

Pour rappel, les rapports 2022 & 2023 avaient mis en lumière d'importantes difficultés opérationnelles ralentissant la mise en œuvre des protocoles d'accord établis entre la FAO et le CNIAF, le principal partenaire d'implémentation. Les raisons de ces ralentissements sont connues, elles ont été abordées et discutées lors des précédents COPIL ainsi qu'au cours d'échanges bilatéraux entre les deux institutions, il s'agit principalement (1) d'un manque de personnel dédié aux procédures opérationnelles, (2) un manque d'informations du CNIAF sur les attentes en matière de rapportage et de justification financière de l'agence d'exécution.

Au cours de l'année 2024, la FAO et le CNIAF ont continué à collaborer activement et efficacement malgré des difficultés persistantes ; les procédures opérationnelles sont mieux connues : les justificatifs financiers répondent davantage aux exigences de la FAO, mais le délai de rapportage (technique et financier) continue d'accuser un certain retard. Au mois de décembre 2024, la FAO et le CNIAF ont signé un nouveau LOA impliquant deux personnes ressources supplémentaires pour le CNIAF (un assistant technique et un assistant financier) dont l'objectif est d'améliorer les délais de rapportage. La FAO finalise également le recrutement d'un assistant administratif et financier, en vue de soutenir les aspects administratifs et opérationnels du projet.

3.2 Commentaires –

Dans le courant de l'année 2024, l'UGP ainsi que la cellule MNV du CNIAF ont été largement focalisées sur l'amélioration de la première soumission du NERF révisé (soumis en janvier 2024). A la suite de l'évaluation technique du document par les experts CCNUCC qui s'est tenue en mars 2024, les équipes ont été mobilisées pour la réinterprétation d'échantillons supplémentaires, l'organisation de plusieurs séances de travail techniques sur la production des données, et les réponses aux questions des évaluateurs.

En parallèle, le projet a pu progresser sur le début du suivi pour 2022-2023, le développement du géoportail, le renforcement des capacités du CNIAF sur différentes thématiques et le recrutement de l'UGP ; le décaissement a également connu une augmentation significative (de 5 % en décembre 2023 à 44 % en décembre 2024). En dépit des progrès importants dans la mise en œuvre, le retard initial du projet n'a pas pu être totalement rattrapé et des difficultés opérationnelles liées à l'exécution des protocoles d'accords persistent. Ces différents éléments ont conduit l'UGP à solliciter une nouvelle extension sans coût approuvée en septembre 2024.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Tableau évaluation de la performance :

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
	1.1.1 Un rapport sur les mécanismes de PAR est disponible	Un rapport sur les mécanismes de PAR est disponible		Les modalités d'accès au PAR sont en cours de vulgarisation et une analyse sur les indicateurs de	Une manifestation d'intérêt à la coalition LEAF a été préparée avec le MEF	Une manifestation d'intérêt à la coalition LEAF a été soumise et approuvée.	Les modalités d'accès au PAR sont toujours en cours de vulgarisation et une analyse sur les indicateurs de sauvegardes a été effectuée. Le rapport sera	60 %	L'analyse sur les indicateurs de sauvegardes de la REDD+ au Congo a pris un peu plus de temps que prévu (difficulté d'accès aux sources et aux entretiens, registre REDD+ inaccessible). La soumission de la note conceptuelle TREES a donc été ramenée au 1er trimestre 2025 afin d'intégrer l'analyse susmentionnée.

[5] Fournir en commentaires dans le tableau la documentation officielle **(décision des organes de gouvernance)** soutenant **la révision de la cible** le cas échéant

[6] Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

[7] Calculer quand ce sont des indicateurs numériques. Indiquer une valeur estimative entre 0% et 100% pour les indicateurs non numériques (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint)

[8] Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements.

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
Produit 1.1 Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge du suivi de la REDD + en RC sont évalués.				sauvegardes est en cours			disponible en 2025		
	1.1.2 Un rapport sur les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC est validé par le COPIL.	Un rapport d'évaluation sur les besoins en capacités et en données pour la mise en œuvre de la REDD+ est disponible		Un rapport sur les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC est disponible	Les échanges ne se sont pas tenus en 2022	Des TDR ont été draftés et un budget provisoire préparé	Les dispositions logistiques ont été prises, une date a été arrêtée (8-11 jan.2025) et les invitations ont été transmises	**30 %**	La consultation était initialement prévue pour début décembre ; à cause de longs échanges avec la partie nationale sur les dispositions logistiques et de la période de fin d'année qui a compliqué la mise en œuvre du processus, cette activité a été ramenée à janvier 2025 (du 08-11). Toutes les dispositions ont été enclenchées.
Produit 1.2. Le SYNA-MNV produit les données nécessaires au suivi de la REDD+ en	**Indicateur 1.2.1 :** Nombre de ministères différents participants à la session de standardisation des définitions d'occupation des sols.	Les rapports de formations sur le langage LCML et la légende d'occupation des sols, sont disponibles		Les rapports de formations sur le langage LCML et la légende d'occupation des sols, sont disponibles ; un calendrier pour les formations impliquant	Cette activité ne s'est pas tenu en 2022	Le matériel de formation et des TDR sont préparés, une classification au standard LCML est disponible	3 sessions techniques auprès du CNIAF ont été dispensées entre la fin de l'année 2023 et le 1er semestre 2024. Un rapport de formation est disponible	**50 %**	La formation doit encore être étendue à d'autres publics. Le processus d'identification et de contact des autres parties prenantes est en cours.

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.				d'autres publics est prêt					
	Indicateur 1.2.2 : Nombre de cartes des changements annuels de couverture forestière produites à l'échelle nationale pour la période 2020-2024.	Des cartes de changements et des statistiques (ha) sont disponibles		Des données statistiques sont disponibles pour la période 2016-2022 et 2022-2023.	Cette activité ne s'est pas tenue en 2022	Des données statistiques sont disponibles pour la période 2016-2022.	Des données de changements et des statistiques (ha) sont disponibles pour la période 2016-2022, les données 2022-2023 sont produites mais les résultats seront finalisés début 2025.	70%	Le NERF a permis d'actualiser les données jusqu'en 2022. A la fin du 1er semestre 2024, l'équipe a poursuivi avec l'actualisation de l'année 2023. Le contrôle qualité s'est finalisé au mois de novembre. Les résultats sont en cours de production. Les cartes n'ont pas encore été produites.
	Indicateur 1.2.3 : Nombre d'estimations des émissions de GES liées aux changements annuels de couverture forestière produites à l'échelle nationale pour la période 2020-2024.	Les données d'émissions pour la période 2020 – 2024 sont disponibles et validées		Au moins un jeu de données sur les émissions est disponible pour la période spécifique au Niveau de Référence	Cette activité ne s'est pas tenue en 2022	Un jeu de données sur les émissions est disponible pour la période du Niveau de Référence (2016-2022) Un jeu de données pour la	Les données d'émissions pour la période 2020 – 2024 (1er janvier) sont en cours de finalisation	70 %	

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
						période 2022-2023 est en cours de production			
	Indicateur 1.2.4 : Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail.	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, comptent au moins 30% de femmes		L'aspect genre est considéré et au moins 30 % de femmes seront prévues dans les différentes sessions et/ou ateliers -	Aucune activité de renforcement des capacités ne s'est tenue en 2022	La cellule MNV du CNIAF qui produit les données cartographiques, compte 60% de femmes	Les différentes sessions de renforcement des capacités et/ou production de données, ateliers et autres missions de terrain, comptent au moins 30% de femmes	70%	L'aspect genre est considéré mais la mobilisation des femmes dans les réunions techniques et autres ateliers est à poursuivre.
	Indicateur 1.2.5 : Un module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel est développé et intégré dans le SYNA-MNV.	Un module de détection automatique des pertes en temps quasi réel et disponible et intégré dans le SYNA-MNV		Le module de détection automatique des pertes est développé.	Le développement d'un tel module est prévu pour l'année 2024 (PTBA)	Le développement d'un tel module est prévu pour l'année 2024 (PTBA)	Une méthode de travail incluant des outils au sein de la plateforme SEPAL est en cours de calibrage	**20 %**	Cette activité a connu un retard de mise en œuvre. Une méthode de travail au sein de la plateforme SEPAL est en cours d'adaptation mais la partie nationale a suggéré en parallèle un rapprochement avec l'AGEOS (Gabon) où un module similaire est en cours d'utilisation. L'UGP est en attente de la prise de contact, par le CNiaf.

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions. Etc..	**Indicateur 1.3.1 :** Nombre de versions révisées du NERF - dans lesquelles les calculs d'émissions de GES sont complets et cohérents et où les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies – soumises et validées à et par la CCNUCC.	Le NERF révisé et disponible, validé techniquement et soumis à la CCNUCC		Le NERF révisé et disponible, validé techniquement et soumis à la CCNUCC	Les travaux du NERF ont débuté en 2023	Le NERF a été produit.	Le NERF a été produit en 2023, puis soumis à la CCNUCC le 15 janvier 2024. Il a été évalué techniquement et re-soumis en juin 2024. En décembre 2024, la CCNUCC finalisait les échanges avec la partie nationale sur le rapport d'évaluation technique.	90%	La CCNUCC doit encore transmettre une avant-dernière version harmonisée du rapport d'évaluation technique que le Congo devra revoir et valider. Le NERF pourrait être publié dans le courant du 1er 2025
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et	**Indicateur 1.3.2 :** Nombre de versions révisées de la CDN intégrant une version révisée du NERF de la RC transmises à la CCNUCC.	La CDN est publiée et intègre les résultats du NERF révisé		Des échanges avec le MEDDBC ont lieu pour assurer l'harmonisation des documents NERF et CDN	Les échanges initiés n'ont pas permis d'avoir un retour concluant du MEDDBC	Les échanges initiés n'ont pas permis d'avoir un retour concluant du MEDDBC	Les échanges sur la mise à jour de la CDN sous l'égide du MEDDBC ont connu du retard (début 2025) mais le ministère est sensibilisé à la nécessité	20 %	Des échanges sont en cours (01/2025) avec le MEDDBC sur l'appui que les PTF fourniront dans le cadre de la CDN 3.0. Dans ces échanges, la question de la cohérence des données a déjà été soulevée mais le Ministère ne s'est pas encore prononcé ; cette question fait écho à la période de référence à

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions. Etc..							d'assurer la cohérence entre les données et les rapports.		utiliser pour la soumission du BTR – voir indicateur 1.4.1
	Indicateur 1.3.3 : Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail.	Au moins 30% de femmes sont intégrées dans les différentes sessions de travail sur la révision du NERF		Au moins 30% de femmes sont intégrées dans les différentes sessions de travail sur la révision du NERF	**1.**Les travaux du NERF ont débuté en 2023	Les travaux de révision du NERF ont intégré un effectif de 60% de femmes	Les travaux de révision du NERF ont intégré un effectif de 60% de femmes	100 %	
	Indicateur 1.4.1 : Nombre de dossiers de rapportage soumis et validés par et à la CCNUCC / d'autres organisations.	Si des réductions d'émissions sont constatées, le projet appuiera la RC dans la rédaction d'un rapport biennal et d'une annexe technique		Le SYNA-MNV s'assure de l'inclusion des données AFAT les plus à jour dans le BTR qui sera soumis en 2024 ou 2025.	Ces discussions n'ont pas été abordées en 2022	Les discussions stratégiques sur le rapportage à la CCNUCC ne se sont pas encore tenues.	Des échanges ont eu lieu et le MEDDBC a initié un processus de concertation pour la rédaction du BTR. Malgré cela, le rapport biennal n'a pas été soumis en 2024. Des discussions sont toujours en cours sur les	**10%**	A ce jour il n'y a pas d'orientations claires sur la période de référence qui sera utilisée pour la rédaction du BTR. Une proposition sur l'utilisation des données de la TCN (2010-2017), a été faite, mais cela contredirait la pertinence du BTR dont l'objectif est de rendre compte des efforts de la CDN 2.0 et ne permettrait pas d'intégrer les données du NERF révisé ; en parallèle le MEDDBC n'a pas communiqué sur le calendrier

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
Produit 1.4. Les capacités du CNIAF à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC sont renforcées.							paramètres techniques à considérer.		de soumission du rapport qui pourrait s'effectuer en 2025. Le SYNA-MNV reste disponible pour appuyer la rédaction du rapport ; la mise à jour des données AFAT en capitalisant les données du NERF, pourrait être intégrée au planning de travail du CNIAF après validation avec l'équipe de direction.
	Indicateur 1.4.2 : Pourcentage de femmes participant activement à chaque session d'ateliers de formation et de travail.	Les différentes sessions de renforcement des capacités intègrent, au minimum, 30% d'effectif féminin		Les différentes sessions de renforcement des capacités intègrent, au minimum, 30% d'effectif féminin	Cette activité n'était pas planifiée pour 2022	Les différentes sessions de renforcement des capacités ne se sont pas encore tenues	Un recrutement a été finalisé en août 2024 en vue de progresser (entre autres tâches) sur ces activités ; Le calendrier de mise en œuvre accuse un retard dans l'exécution des formations.	10%	Les premières formations initialement prévues pour le 2nd semestre 2024 ont connu un retard d'exécution. La priorité a été mise sur l'organisation de la consultation REDD+ et sur la préparation de la mission sur l'amélioration des facteurs d'émissions. Ces formations ont été ramenées en 2025.
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont disponibles en libre-accès sur un géoportail web et sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national.	**Indicateur 1.5.1 :** Un accord de partage de données est signé entre les parties prenantes	L'accord de partage de données est disponible et est signé par		L'accord de partage est présenté et partagé avant la fin	L'accord n'a pas été travaillé en 2022	L'accord de partage est drafté mais des ajustements	L'accord de partage a été revu, ajusté et harmonisé avec la	70 %	La nouvelle version de l'accord est disponible ; il devrait être présenté aux membres du COPIL pour

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
		les parties prenantes		de l'année 2024		à la suite d'une réunion technique, sont nécessaires.	Coordination Nationale. Il devrait être présenté aux membres du COPIL début 2025		recueillir des orientations début 2025.
	indicateur 1.5.2 : Un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV est développé.	Le géoportail existe et est fonctionnel		Le géoportail existe, il est opérationnel mais des ajustements sont en cours.	Le spécialiste web n'a pas été recruté en 2022	Un spécialiste web a été recruté et le portail est en cours de développement.	Le géoportail existe, il est opérationnel mais le module spatial est en cours d'ajustements. La dernière version sera présentée lors du prochain comité technique.	70%	/
	Indicateur 1.5.3 : Nombre de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) publié pour un	4 rapports sur le suivi du couvert sont disponibles		Un rapport sur les tendances 2022-2023 est en cours de production	L'UGP n'a pas prévu d'atteindre cet indicateur en 2022	L'UGP n'a pas prévu d'atteindre cet indicateur en 2023	Les rapports ne sont pas disponibles	10%	Les données 2022-2023 sont en cours de finalisation, leur production a connu quelques contraintes techniques. Le premier rapport sera finalisé dès que les résultats finaux seront validés.

		Cibles			Résultats				
Produits	Indicateurs	Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant)[5]	Visée pour la période de rapportage	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant)[7]	Commentaires[8]
	public national pour la période 2020-2024								

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l'année de rapportage.
Placer le PTBA de l'année en cours dans l'Espace collaboratif et fournir ci-dessous son hyperlien. Apporter les justifications nécessaires ci-dessous si un PTBA n'est pas disponible au moment de la soumission du rapport.

L'UGP du SYNA-MNV souhaite rappeler que lors de la validation du PTBA 2024, l'extension du projet n'étant pas formalisée, toutes les cibles de la planification visaient l'atteinte des résultats finaux. Le PTBA est disponible ici.

Activité prévue dans le PTBA 2024	**Produit[9] (ex. 1.1)**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Cible prévue dans le PTBA 2024**	**Valeur atteinte fin 2024**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
1.1.1 Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Payements Axés sur les Résultats.	1.1	Année 2024	Rédaction de la note conceptuelle TREES pour soumission. Organisation de sessions d'informations	La rédaction de la note conceptuelle est en cours	En cours	L'analyse sur les indicateurs de sauvegardes est finalisée (dec.2024) mais ne sera partagée qu'en 2025. Le choix des scénarios et l'avancée de la CN ont été ramenés à

[9] Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

[10] Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Activité prévue dans le PTBA 2024	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Chronologie prévue pour cette activité [10]**	**Cible prévue dans le PTBA 2024**	**Valeur atteinte fin 2024**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
						février 2025 dans le cadre d'une mission dédiée.
1.1.2 Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices sur les PAR, évaluation de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission produits par le SYNA-MNV et des incertitudes associées, évaluation des besoins en capacités du CNIAF pour assurer le suivi des activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC.	1.1	1er semestre 2024	Le cahier des charges doit être mis à jour.	la MAJ du NERF est intervenue avant la finalisation du document ; le cahier des charges est resté en attente.	En cours	Le draft du cahier des charges a été utile au moment d'initier les travaux du NERF ; Puis à partir de la soumission de janvier 2024, le processus de révision du NERF a suivi son cours sans nécessité d'évoluer avec le cahier des charges. La pertinence de sa mise à jour alors que les échanges MEF-CCNUCC sont presque achevés, peut être discutée en COPIL.
1.1.3 Organisation d'une consultation nationale pour évaluer les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC.	1.1	2nd semestre 2024	Identifier les parties prenantes à la consultation; valider le format de la consultation avec la CN-REDD; Organiser la consultation	Les termes de référence, invitations et autres actions logistiques ont été initiées pour fin décembre.	A finaliser	La tenue de cette activité initialement planifiée pour mi-décembre 2024, a été ramenée au début du mois de janvier 2025.
1.2.1 Organisation des sessions d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML.	1.2	2nd semestre 2024	Validation de la classification nationale auprès du CNIAF ; formation LCCS auprès des différentes parties prenantes	3 sessions ont été dispensées au CNIAF, une classification a été adoptée, un rapport est disponible	En cours	Organisation des formations auprès d'autres parties prenantes.
1.2.2 Organisation des sessions de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale	1.2	Entre Mars 2024 et tout au long de l'année	Production des données d'activités jusqu'en 2023.	Des données ont été produites pour la période 2016-2022 mais le renforcement des capacités doit être mis en œuvre La production des données 2022-2023 est quasi finalisée.	En cours	Les sessions de renforcement des capacités sur les données du NERF et les données 2022-2023, sont à intensifier. Un calendrier sur les sessions techniques à dispenser au CNIAF a été mis en place mais sa mise en œuvre a du retard.

Activité prévue dans le PTBA 2024	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Chronologie prévue pour cette activité [10]**	**Cible prévue dans le PTBA 2024**	**Valeur atteinte fin 2024**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
				Les résultats sont en cours de production et seront prêts début 2025.		
Activité 1.2.3. Développement d'un module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement	1.2	2nd semestre 2024	Le module est développé, testé et intégré à la routine du CNIAF	Des tests ont été initiés au sein de la plate forme SEPAL mais cette approche a été mise en pause ; la partie nationale souhaitant se rapprocher de l'AGEOS.	En cours	L'UGP est en attente de la prise de contact CNIAF-AGEOS. En parallèle les tests avec la plateforme SEPAL doivent se poursuivre.
Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions	1.2	2nd semestre 2024	Une mission de terrain IFN sur l'amélioration des facteurs d'émissions, est réalisée	Une mission de terrain sur les données 2016-2022 a été réalisée en septembre 2024. La mission IFN est en cours de préparation.	En cours	L'UGP finalise la méthodologie et le choix des sites pour la collecte des données IFN – Ces avancées seront présentées en COTECH avant l'organisation de la mission.
Activité 1.2.5. Ateliers de validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV	1.2	2nd semester 2024	Les données AFAT disponibles sont validées.	Les données AFAT actuellement disponibles sont celles produites à travers la MAJ du NERF. Il n'y a pas encore eu d'atelier de validation spécifiques même si ces données ont été publiquement présentées à plusieurs reprises dans le cadre de la mise en œuvre.	A poursuivre.	La production des données 2022-2023 et 2023-2024 doit s'accélérer et les ateliers s'organiser.
1.3.1 Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF de la RC	1.3	2nd semestre 2024	Identification des parties prenantes, préparation des sessions de formation	Les formations ne se sont pas encore tenues – Une	A réaliser	Le calendrier des formations doit être revu.

Activité prévue dans le PTBA 2024	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Chronologie prévue pour cette activité [10]**	**Cible prévue dans le PTBA 2024**	**Valeur atteinte fin 2024**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
			(calendrier et contenu) ; délivrer la formation	proposition avait été faite pour fin décembre mais faute d'accord sur le contenu et l'agenda, la session a été repoussée.		
1.3.2 Appui à la révision du NERF de la RC.	1.3	De Janvier à juin 2024	Production des nouvelles données d'activités ; calcul des émissions correspondantes ; mise à jour du document du NERF ; soumission à la CCNUCC	Le NERF a été soumis, révisé et évalué. La CCNUCC et le Congo ont finalisé le compte-rendu de l'évaluation technique.	Réalisé à 95 %	Le Congo a proposé de légères modifications de forme sur le rapport d'évaluation technique. La CCNUCC va maintenant transmettre la version consolidée du rapport pour une nouvelle relecture auprès de la partie nationale.
1.4.1 Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Payements Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.	1.4	2nd semestre 2024	Identification des parties prenantes, préparation des sessions de formation (calendrier et contenu) ; délivrer la formation	Le recrutement du spécialiste MRV a été finalisé mais la priorité a été donné à d'autres activités.	A réaliser	Le calendrier de formation doit être revu et adapté.
1.4.2 Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.	1.4	2nd semestre 2024	Identification des parties prenantes, préparation des sessions de formation (calendrier et contenu) ; délivrer la formation	Le recrutement du spécialiste MRV a été finalisé mais la priorité a été donné à d'autres activités.	A réaliser	Le calendrier de formation doit être revu et adapté.
Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU	1.4	2nd semestre 2024	Identification des parties prenantes, préparation des sessions de formation (calendrier et contenu) ; délivrer la formation	Le recrutement du spécialiste MRV a été finalisé mais la priorité a été donné à d'autres activités.	A réaliser	Le calendrier de formation doit être revu et adapté.
1.5.1 Mise en place d'un accord de partage des données	1.5	2nd trimestre 2024	L'accord de partage est rédigé et signé	L'accord de partage a été revu par la partie nationale. Il est en attente de partage auprès du bailleur.	A finaliser	L'accord a été revu mais certaines questions sur sa portée (incluant les contributions des autres ministères) subsistent. Des échanges avec le bailleur permettront d'apporter les

Activité prévue dans le PTBA 2024	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Chronologie prévue pour cette activité [10]**	**Cible prévue dans le PTBA 2024**	**Valeur atteinte fin 2024**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
						derniers compléments avant partage auprès des membres du COPIL.
1.5.2 Appui au développement d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV.	1.5	Année 2024	Un portail est en cours de développement	Le portail est développé et fonctionnel, le nom de domaine est déposé ; l'url est opérationnel. Le module spatial doit encore être ajusté selon certaines spécificités.	En cours	La forme et le fond doivent être présentées lors du prochain comité technique de janvier 2025.
1.5.3 Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant)	1.5	Année 2024	Un rapport est produit dès a la finalisation des premières données. .	Les données 2022-2023 sont en cours de finalisation. Aucun rapport n'a été produit.	A initier	La production des données de suivi doit s'intensifier pour permettre d'initier le rapportage.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i)Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
☐	☐	X	☐	☐	☐	☐

Renseigner, en fonction de la nature du projet, l'annexe 1 ou 2 disponible ici.

- **Projet à composante territoriale / utilisation des terres : remplir l'annexe 1**. Les explications relatives aux indicateurs contenues dans cette annexe 1 se trouvent dans le document lui-même.
  - *Pour tous les projets avec une composante d'utilisation des terres (territoriaux) dont les indicateurs requièrent des données géoréférencées, merci de fournir dans l'Espace collaboratif de votre projet[11] les shapefiles pertinents conformément aux Lignes directrices de rapportage des données cartographiques.*
  - *Il est attendu des projets d'utilisation des terres et de certains projets sectoriels (comme ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils*

[11] Une matrice avec le lien d'accès vers l'Espace collaboratif individualisé et privatif de chaque projet est disponible ici

estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.

- **Projet approche habilitante : remplir l'annexe 2.** *On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées.*

Merci de déposer l'annexe correspondante à votre projet dans l'Espace collaboratif (CAFI- votre projet) Google Drive et d'indiquer l'hyperlien ici.

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l'encadré « bénéficiaires » en annexe 3 de ce canevas et dans la politique et les Lignes directrices de suivi évaluation de CAFI. *Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu'il n'est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.*

Effet	**Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
Aménagement du territoire					
Energie					
Agriculture					
Forêts	10 bénéficiaires 60% F – 40 H	haute			
Foncier					
Mines et infrastructures					
Démographie					
Gouvernance					
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci- dessus)					

Le document de projet n'a pas explicitement mentionné le calcul du nombre de bénéficiaires du projet ; toutefois l'UGP ambitionne de cibler au minimum 10 bénéficiaires directs avec un soutien d'intensité haut. Ce soutien porte sur la formation de (1) dix personnes de la cellule MNV du CNIAF qui vont être régulièrement formés à la production de données d'activités et aux outils disponibles, ainsi (2) qu'à l'organisation de différentes sessions de renforcement des capacités pour un public diversifié : cadre forestiers, cadre du

ministère de l'Environnement, universitaires, populations locales et populations autochtones. Ces sessions porteront soit sur les méthodes de production des données et/ou sur la vulgarisation et l'accès aux données produites par le projet (voir la section du plan de communication). Chaque session pourrait comptabiliser en moyenne, 15 personnes, à raison d'une à deux sessions par thématique, soit un total de 70 bénéficiaires environ. Le calcul des bénéficiaires sera reprécisé lorsque les premières activités de renforcement des capacités se seront tenues (produit 1.4 notamment).

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI[12]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
4.1	La CDN est révisée (3ème CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé et publié en 2024, intégrant les niveaux historiques les plus récents possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC ; il intègre les nouvelles mesures prises par le Gouvernement relatives aux secteurs liés à l'utilisation des terres. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.	Le NERF révisé a été soumis à la CCNUCC, le calcul des émissions est complet (pour la période de référence) et les incertitudes sont fournies.	Le NERF révisé a été soumis à la CCNUCC, le calcul des émissions est complet (pour la période de référence) et les incertitudes sont fournies.	La mise à jour de la CDN est prévue pour 2025 ; le MEDDBC est sensibilisé à l'importance d'assurer la cohérence et l'actualisation des données entre les différentes formes de rapportage, mais aucun engagement ferme n'a encore été pris pour évoluer dans ce sens ; les discussions pour la préparation du document sont en cours entre les différents PTF
4.8	La CDN est révisée (2nde CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé, intégrant notamment les mesures énoncées dans la LOI et les niveaux historiques les plus récents possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.			Le MEDDBC n'a pas prévu de réviser ses précédentes CDN.

[12] Les Lettres d'intentions sont accessibles dans ce dossier : https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link

N° du jalon dans la LOI[12]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
8.8	La CDN, la CN et le RBA sont publiés. Un groupe de travail multisectoriel assure la revue de la cohérence entre la CDN, la CN, le RBA et NERF le respect des lignes directrices de la CCNUCC avant leur soumission. La CDN et la CN sont mis à jour et publiés tous les 4 ans et le RBA, tous les 2 ans	Des discussions sur la mise à jour des données AFAT pour le BTR se sont tenues - le SYNA-MNV a prévu de contribuer sur le secteur forestier	Le MEDDBC a initié un atelier de conciliation pour la production de son BTR – Des questionnements internes subsistent sur la période de rapportage et les orientations n'ont pas été transmises aux groupes sectoriels. Des données actualisées pour le secteur forêt dans le cadre du NERF sont disponibles mais elles doivent être renforcées pour permettre de rapporter les émissions annuellement.	Le MEDDBC finalise sa demande d'appui auprès de son partenaire initial (PNUE) – les travaux et orientations liés au BTR n'ont donc pas officiellement repris. Le renforcement des données AFAT du SYNA-MNV a été ramené sur la planification de 2025.

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Comme rapporté précédemment, le NERF est actuellement un des accomplissements majeurs du projet. A la suite de l'évaluation technique en mars 2024, puis de la soumission révisée finale en juin, le Congo a reçu en octobre, le rapport d'évaluation technique du document. A cet effet, l'UGP du projet et les différents contributeurs de la partie nationale, se sont retrouvés à Kintele pour une retraite de 3 jours en vue de revoir, amender et valider le rapport d'évaluation technique avant qu'il ne soit renvoyé à la CCNUCC. Cette activité n'a pas fait l'objet d'une publication de presse.

Figure 1 Atelier de révision du rapport d'évaluation technique du NERF - Kintele, du 04 au 06 novembre 2024

En parallèle et tel que rapporté dans le rapport semestriel 2024, l'UGP SYNA-MNV, travaille à l'amélioration de la visibilité du projet grâce à différents support de communication notamment préparés et diffusés lors de la CIAR (Convention Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement) à Brazzaville, en juillet 2024. Parmi eux : un kakemono et des fiches projets disponibilisés par la FAO et par le CNIAF. Les supports de communication sont publiquement accessibles ici.

Figure 2 Stand FAO lors de la CIAR - juillet 2024

Dans le cadre de l'activité 1.2.4 du projet « Etude de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions », visant à renforcer l'exactitude des données spatiales et environnementales pour une gestion optimale des ressources naturelles, une mission de terrain a été menée du 11 au 23 septembre 2024. Cette mission avait pour objectif de vérifier et valider, directement sur le terrain dans trois départements ciblés (Cuvette,

Plateaux et Pool), les types de strates des échantillons analysés et interprétés par image satellite, dans le cadre du projet, pour la période concernée (2016-2023).

Figure 3 - Rencontre avec les communautés locales lors de la visite de terrain - septembre 2024

Figure - 5 Forêt dense déforestée par sciage illégal – visite de terrain septembre 2024

Lors du précédent COPIL de mai 2024, une révision budgétaire dans le but de financer les travaux de rénovation de la cellule MNV du CNIAF et l'achat de matériel informatique avait été sollicitée et approuvée. Au total, 10 ordinateurs portables et une imprimante, de type traceur, spécialement dédiée à l'impression cartographique, ont été achetés et remis au CNIAF au mois d'octobre 2024.

Figure 6 Remise des ordinateurs financés par le projet, auprès du CNIAF - octobre 2024

Figure 7 Le traceur livré au CNIAF pour les impressions cartographiques

Enfin, les premiers comités de pilotage et comités techniques, ont fait l'objet de diffusion d'articles sur le site web et la page facebook du MEF, les informations sont toujours disponibles aux liens suivants :

- *https://economie-forestiere.gouv.cg/fr/actualite/newsyear/2023/article/premier-comite-de-pilotage-du-projet-syna-mnv-les-parties-prenantes-valident-le-plan-de-travail/?tx_ttnews[calendarMonth]=2&cHash=e5fac8040742e230b49626895b876036*
- *https://economie-forestiere.gouv.cg/fr/actualite/newsyear/2025/article/le-projet-syna-mnvtient-sa-premiere-session-du-comite-technique/?tx_ttnews[calendarMonth]=6&cHash=710564d025da8e3ffe202743d2959e1d*

Conformément aux instructions, toutes les photos et autres supports sont disponibles dans l'Espace collaboratif Google Drive dans le dossier photos, accessible ici.

6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie de communication du projet reste conforme à ce qui a été rapporté dans le rapport semestriel 2024, et s'appuie sur deux volets :

- Contribuer à la visibilité du CAFI et aux objectifs du programme de façon générale à travers la production de support de communication dédiés lorsque cela est nécessaire ;
- Contribuer à la vulgarisation des acquis du projet, notamment les résultats du NERF, l'amélioration des facteurs d'émissions etc. à travers les différents ateliers réalises et/ou le site internet.

Le premier volet est mis en œuvre à travers la promotion du projet et de l'initiative CAFI grâce aux supports crées pour la CIAR notamment ou pour la COP (fiche projets, carte QR code, casquettes, tee-shirt) ; le second volet est favorisé par les différents ateliers de travail réalisés dans le cadre du projet qui sont toujours l'occasion de rappeler les objectifs du projet et de la lettre d'intention.

Depuis décembre 2024, le projet dispose également d'un site internet[13] incluant un module géospatial contribuant à la visibilité du projet, du CAFI et dont l'objectif principal réside dans le partage et la diffusion des données liées au suivi du couvert forestier dans le pays et plus largement aux efforts que le pays entreprend dans la réduction de ses émissions dues à la déforestation et à la dégradation.

Nom du projet de communication	Communication Syna MNV		
Date de début du projet de communication	01.09.2023	**Date de fin du projet de communication**	01.06.2024
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :	Le projet de communication a pour ambition de (1) contribuer à la diffusion des informations sur le suivi du couvert qui sont produites par le projet, (2) contribuer à la promotion du SYNA-MNV en tant qu'outil national de suivi (indépendamment du projet), (3) contribuer à la diffusion des efforts que le pays entreprend dans la réduction de ses émissions liées au secteur forêt et aux potentialités de paiements basés sur résultats que cela offre et (4) de sensibiliser la population congolaise à la question du genre dans la foresterie. Ces efforts ont pour objectif global de faciliter l'accès aux données de suivi des forêts pour les différentes initiatives existantes		
Audience	**Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)**	**Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)**	
Preneurs de décisions	Les preneurs de décisions sont informés des données que le SYNA-MNV produit et ont accès aux données sources pour l'élaboration de politiques adaptées.	Géoportail du projet - https://syna-mnv.cg/ - Articles spécifiques MEF (voir lien ci-dessus)	
Milieu académique / universitaire	Les universitaires sont informés et formés aux nouveaux outils et méthodes entièrement open source que le projet utilise pour la production de données et peuvent les reproduire.	Géoportail du projet - https://syna-mnv.cg/ - Les SOP (procédures standard opérationnelles, y seront disponibilisées) – Des ateliers doivent être dispensés.	

[13] Le site est en cours d'actualisation – la forme, le fond et les informations qu'il contient, sont amenées à évoluer à la suite des différents COTECH qui se tiendront durant toute la durée du projet

Communautés locales / Populations autochtones	Les communautés locales et les populations autochtones sont informées des données produites et savent comment y accéder	Les supports de communication ne sont pas encore produits, l'ensemble des informations seront disponibilisées sur le géoportail, ou feront l'objet d'une publication spécifique dans un canal officiel (sites web MEF/MEDDBC/FAO) –
Autres organisations de la société civile	Les organisations de la société civiles sont informées des données produites et savent comment y accéder	
Secteur privé	Le secteur privé est informé des données produites et sait comment y accéder	
Population congolaise	Le point de vue des femmes et leurs contributions aux activités est diffusé, cela permettra de mieux intégrer la dimension du genre dans le domaine de la foresterie	

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Les informations financières contenues dans ce tableau sont présentées par l'équipe de projet à titre d'information et dans le cadre des obligations de rapportage. Les données finales seront directement partagées par la Division des Finances de la FAO (CSF), après leur certification et peuvent être soumises à quelques variations entre la date d'extraction (31.12.2024) et la fin des exercices comptables de la FAO qui peuvent s'étendre jusqu'au mois de mars.

a) Taux de décaissements du projet.

Avertissement – Mise à jour des informations de la colonne B et calcul du taux de décaissement.

Les précédentes informations de la colonne B) collectées dans les rapports 2023, considéraient le montant de la première tranche uniquement ; cette donnée a été actualisée dans le rapport annuel 2024, en incluant le montant total prévu dans le document de programme. Les chiffres du rapport annuel 2024 sont donc les plus actualisés.

Dans les informations financières qui suivent (section A et B) le calcul du taux de décaissement a été effectué de 3 façons différentes : la colonne F présente le taux de décaissement calculé à partir du budget prévu (colonne C) conformément au PTBA 2024, la colonne G le présente à partir du budget total tel que prévu dans le document de programme (= colonne B) et l'annexe 3 - table 8.2, le rapporte à partir du budget de la première tranche.

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	C) Budget prévu pour la période de rapportage (année 2024)	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde au 31.12.2024	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	H) Montants engagés mais non dépensés (2024)
Effet 1 - Le SYNA-MNV de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de	1 614 510	1 004 040	353 363	1 118 187	35%	31%	-

données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.							
Produit 1.1. Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en République du Congo sont évalués	81 296	61 086	10 641	62 241	17%	23%	-
Activité 1.1.1 Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Payements Axés sur les Résultats.	16 726	11 000	6 041	7 335	55%	56%	-
Activité 1.1.2 Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices sur les PAR, évaluation de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission produits par le SYNA-MNV et des incertitudes associées	16 150	11 086	-	11 086	0%	31%	-
Activité 1.1.3 Organisation d'une consultation nationale pour évaluer les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC.	48 420	39 000	4 600	48 420	12%	0%	-
Produit 1.2: Le SYNA-MNV produit les données nécessaires au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.	1 129 169	660 664	186 299	833 990	28%	26%	-
Activité 1.2.1 : Organisation des sessions d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML.	38 312	27 417	*13 795*	24 517	50%	36%	-
Activité 1.2.2. Organisation des sessions de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale	29 904	*19 209*	*2 707*	18 819	14%	37%	-
Activité 1.2.3. Développement d'un module de détection automatique des pertes de	148 100	*76 400*	-	148 100	0%	0%	-

couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement							
Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions	282 435	*232 800*	*42 865*	239 570	0%	0%	-
Activité 1.2.5. Ateliers de validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV	630 419	*304 838*	*126 932*	403 622	42%	36%	-
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.	184 484	*153 582*	*131 655*	28 809	86%	84%	-
Activité 1.3.1. Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF de la RC	28 508	*21 626*	-	28 508	0%	0%	-
Activité 1.3.2. Appui à la révision du NERF de la RC.	155 976	*131 956*	*131 655*	301	100%	100%	-
Produit 1.4. Les capacités nationales à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ en RC sont renforcées.	*80 393*	*50 439*	-	80 393	0%	0%	-
Activité 1.4.1. Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Payements Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.	23 133	*12 813*	-	23 133	0%	0%	-
Activité 1.4.2. Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.	28 508	*18 813*	-	28 508	0%	0%	-
Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU	28 752	*18 813*	-	28 752	0%	0%	-
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont publiées chaque année dans un	139 168	*78 268*	*24 768*	112 754	32%	19%	-

rapport à destination d'un public national et disponibles en libre-accès sur un géoportail web							
Activité 1.5.1. Mise en place d'un accord de partage des données	28 726	*17 476*	*6 263*	22 463	36%	22%	-
Activité 1.5.2. Appui au développement d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV.	59 482	*55 632*	*18 505*	39 331	33%	34%	-
Activité 1.5.3. Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) pour un public national.	50 960	*5 160*	-	50 960	0%	0%	-
Total Coûts Résultats	1 614 510	1 004 039	353 363	1 118 187	35%	31%	-
Total Coûts M&E	-	-	-	-	-	-	-
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	**254 648**	**117 871**	**74 512**	**121 941**	**63%**	**52%**	
Coût Total Indirect	**130 841**	**78 534**	**22 599**	**94 162**	**29%**	**28%**	
Total	**2 000 000**	**1 200 444**	**450 473**	**1 334 291**	**38%**	**33%**	

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

L'annexe 3 - tableau 8.2, conformément aux instructions est disponible dans l'espace collaboratif CAFI-SYNAMNV, en cliquant sur le lien suivant.

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, **avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC)**

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur[14]	Dépenses cumulatives en US $ [15]
Effet 1 : Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de	Les outils et modules sont en cours de vulgarisation - Le NERF est révisé et soumis	496,323

[14] Reporter la valeur indique dans le tableau 2.

[15] Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

rapports et permet à la RC de devenir éligible aux Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.	Les équipes du CNIAF ne sont pas encore autonomes pour le rapportage des émissions	
Produit 1.1 Produit 1.1. Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en République du Congo sont évalués.		19055
Activité 1.1.1. Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Payements Axés sur les Résultats.	Une manifestation d'intérêt du Congo à la coalition LEAF a été soumise et approuvée – Un travail sur les indicateurs de sauvegardes nécessaires à la soumission sous le standard TREES est en cours de finalisation.	9391
Activité 1.1.2. Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices sur les PAR, évaluation de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission produits par le SYNA-MNV et des incertitudes associées, évaluation des besoins en capacités du CNIAF pour assurer le suivi des activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC.	Le cahier des charges est disponible mais doit être ajusté	5064
Activité 1.1.3. Organisation d'une consultation nationale pour évaluer les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD + en RC.	Les invitations ont été transmises et les démarches logistiques engagées ; la consultation est prévue pour début janvier.	4600
Produit 1.2. Le SYNA-MNV produit les données nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.		295.179
Activité 1.2.1 : Organisation des sessions d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML.	3 sessions techniques ont été dispensées au CNIAF – un rapport de formation est disponible	13795
Activité 1.2.2. Organisation des sessions de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale	Des données statistiques sont disponibles pour la période 2016-2022 – les données 2022-2023 sont en cours de finalisation. Le renforcement des capacités doit être accéléré.	11722
Activité 1.2.3. Développement d'un module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement	Des tests méthodologiques ont été initiés mais non finalisés – en parallèle, le CNIAF a souhaité se rapprocher de l'AGEOS. L'UGP est en attente de la prise de contact.	0
Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions	Une mission de terrain sur les données 2016-2022 a été effectué. Un rapport de mission est disponible.	42,865
Activité 1.2.5. Ateliers de validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV	Des données sont disponibles mais les ateliers ne se sont pas encore tenus.	226,797
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.		155,675
Activité 1.3.1. Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF de la RC	Le NERF est révisé mais la formation n'a pas encore été délivrée	0
Activité 1.3.2. Appui à la révision du NERF de la RC.	Le NERF est soumis et validé ; le rapport d'évaluation technique CCNUCC/Congo est en cours de finalisation. Le MEDDBC n'a pas prévu de soumettre un BTR en 2024. Les échanges préliminaires n'ont pas permis d'assurer la synergie CDN 3.0/NERF révisé mais l'UGP y travaille.	155,675
Produit 1.4. Les capacités nationales à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ en RC sont renforcées.		0

Activité 1.4.1. Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Payements Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.	Le recrutement du spécialiste est achevé mais cette activité connaît a été reprogrammée en 2025.	0
Activité 1.4.2. Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.	Le recrutement du spécialiste est achevé mais cette activité connaît a été reprogrammée en 2025.	0
Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU	Le recrutement du spécialiste est achevé mais cette activité connaît a été reprogrammée en 2025.	0
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national et disponibles en libre-accès sur un géoportail web		26414
Activité 1.5.1. Mise en place d'un accord de partage des données	Le nouveau draft de l'accord de partage est prêt et doit être partagé aux différentes parties prenantes ;	6263
Activité 1.5.2. Appui au développement d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV.	Le géoportail est en ligne, opérationnel, mais son actualisation est constante et le module spatial est en cours d'ajustement.	20151
Activité 1.5.3. Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) pour un public national.	Cette activité a du retard et son exécution a été ramenée en 2025.	0
Total		496,323

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt	1.500.000	450 473	665 710
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

7.2 Suivi des Contrats

Suivi des contrats

N° du Contrat	**Intitulé et thématique**	**Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)**	**Sous type (voir liste ci-dessous)**	**Montant du contrat (FCFA)**	**Date signature contrat**	**Date début des activités**	**Date fin Contrat**	**Délai Exécution Prévu**	**Commentaires sur les livrables attendus**
2403781	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnem		CNIAF	25 353 510 FCFA	20/04/2023	20/04/2023	20/11/2023	6 mois	Les compte-rendu des COPIL et COTECH ont été validés.

	ent du CNIAF, de la CN et à l'exécution du 1er COPIL et COTECH	Entité publique							
2404133	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN et à la production des DA	Entité publique	CNIAF	58 428 500 FCFA	12/02/2024	12/02/2024	12/08/2024	7 mois	La qualité des livrables a été validée par la FAO mais la cellule doit encore être accompagnée pour améliorer la robustesse et la précision des rapports fournis ; 70% du montant de ce protocole est encore en attente de décaissement.
2404337	Protocole d'accord relatif aux frais de fonctionnement du CNIAF, de la CN, à la production des DA pour le BTR et le protocole de collecte des données IFN pour la mission d'amélioration des FE.	Entité publique	CNIAF	56 509 500 FCFA	20/12/2024	01/11/2024	28/02/2025	4mois	La mise en œuvre de ce LOA a pris du retard, la qualité des livrables n'a pas été évaluée car les activités sont en cours.

Sous-type : Le CNIAF est une administration publique nationale

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Depuis la fin de l'année 2023 (31/12) le taux de décaissement a progressé en passant de 14% à 36% au 30 juin 2024 pour atteindre 44% au 31 décembre 2024, avec un total cumulé des dépenses qui s'élève à 665 710 $. Ce montant n'inclus pas les 70% du second protocole d'accord non décaissé avec le CNIAF (voir la section ci-dessus, contrats) ni le montant du nouveau protocole d'accord signé à la fin du mois de décembre dont la première tranche, au moment de l'extraction des informations financières, n'avait pas encore été décaissée.

Comme rapporté dans le document semestriel, cette amélioration du niveau de décaissement a été permise par la mise en œuvre des protocoles d'accord avec le CNIAF portant notamment sur la mise à jour du NERF révisé et sur la production des données d'activités 2022-2023, sur l'achat de matériel informatique dédié au CNIAF, sur l'exécution de la première mission de terrain en août 2024 et sur le coût des ressources humaines.

L'exécution financière reste néanmoins inférieure aux prévisions de décaissement présentées lors du comité de pilotage en mai 2024. Cette différence s'explique par le retard dans la mise en œuvre de certaines

activités, notamment la consultation REDD+ ramenée à début janvier 2025[16], ou les différentes formations prévues dans le cadre du produit 1.4. L'exécution est aussi freinée par les difficultés opérationnelles précédemment exprimées par les deux parties prenantes. Le dernier protocole d'accord CNIAF-FAO signé au mois de décembre, inclus le soutien de deux personnes supplémentaires sur le plan technique et administratif, la FAO a également initié le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(e). Les activités ne s'étant pas tenues dans le courant du second semestre 2024, ont été ramenées à l'année 2025 dont la planification sera confirmée après la tenue du comité de pilotage.

Le décaissement en deçà des attentes s'explique aussi, par la non-mobilisation des ressources externes de la FAO et d'autres partenaires, l'UGP ayant fait le choix de s'appuyer un maximum sur les compétences nationales. Pour l'année 2025 et afin d'accélérer la mise en œuvre, les équipes ont toutefois prévu de davantage mobiliser l'expertise internationale sur certaines activités spécifiques, notamment en ce qui concerne l'appui à la manifestation d'intérêt auprès de la coalition LEAF ou pour appuyer le consultant national sur les différentes formations à délivrer dans le cadre du produit 1.4.

Les informations sur la dimension genre restent inchangées avec celles mentionnées dans le rapport semestriel 2024, à savoir que le document de programme n'inclus pas d'activités spécifiques axées sur l'égalité des sexes, il n'y a donc pas de budget dédié. Toutefois, le projet garantie l'intégration de la dimension genre à travers les mesures spécifiques suivantes :

- Représentation équilibrée des genre (minimum 30% d'effectif féminin) dans toutes les différentes activités du projet : session de renforcement des capacités, production des données d'activités, comités techniques et comité de pilotage, mission de terrain etc. (liste de présence disponible) – La cellule MNV du CNIAF en charge de la production des données d'activités contient 60% de femmes.
- Renforcer les compétences des femmes dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données géospatiales forestières (sessions spécifiques en cours de planification)
- Mise en lumière par le projet, des contributions des femmes dans la gestion durable des forêts à travers des supports de communication dédiés (en cours de planification)
- Intégration de la dimension genre dans le matériel de formation dédié pour les différents ateliers (à produire).
- Liste de contrôle pour les ateliers sensibles au genre (à utiliser à partir de janvier 2024)
- Un plan d'action genre pour le projet est disponible dans le document du programme mais compte-tenu du retard d'exécution, il n'a pas encore été mis en œuvre. Il sera suivi à partir de janvier 2024.

En parallèle, l'UGP s'appuie également sur le cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes que la FAO met en œuvre, notamment :

- La politique de la FAO en matière d'égalité entre les sexes qui définit les principes directeurs permettant de réaliser l'égalité entre les sexes dans tous les travaux de l'organisation.
- Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes *(UN-SWAP (GEEW) pour UN System-wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women*). Dans sa deuxième génération, l'UN-SWAP s'aligne sur l'Agenda 2030 pour le développement durable en mettant l'accent sur les résultats et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés au genre
- La mise en place du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de travail de Lima sur la parité hommes-femmes dans la CCNUCC et qui soutient la mise en œuvre de ses activités.

[16] A la date du rapportage, cette activité a effectivement été exécutée conformément à la nouvelle planification

- Les orientations et stratégies sectorielles spécifiques telles que La stratégie de la FAO sur le changement climatique publiée en 2017.
- Les publications FAO spécifiques notamment : Comment intégrer la dimension du genre dans la foresterie : Un guide pratique de terrain et l'Évaluation des travaux de la FAO sur les questions liées au genre.

Décaissement seconde tranche

Compte-tenu des différents éléments mentionnés, le décaissement de la seconde tranche initialement prévu dans le courant du second semestre 2024, puis ramené en fin d'année 2024, pourrait finalement intervenir dans le courant du 1er semestre 2025. En effet, une première version de l'accord de partage des données, document conditionnel au décaissement, est prête depuis décembre 2024, et a été partagée avec le CAFI et bientôt avec les membres du COPIL afin d'être revue, discutée et finalisée d'ici la fin du mois de février 2025.

En parallèle, les engagements fermes qui n'apparaissent pas dans le rapportage financier, sont estimés à environ 400,000 $ ce qui permettrait d'atteindre la seconde condition nécessaire au décaissement (l'exécution financière devant atteindre 70% du montant de la première tranche). Ces engagements fermes portent sur :

- Le décaissement des frais relatifs à la tenue de l'activité portant sur l'évaluation des besoins en capacités et en données pour la REDD+ (Act. 1.3.1) réalisée début janvier 2025
- Le décaissement, d'ici la fin du mois de janvier, de 70% du montant total du second protocole d'accord n° 2404133 conclu avec le CNIAF
- Le décaissement, d'ici le courant du mois de mars, de 70% du montant total du troisième protocole d'accord n° 2404337 conclu avec le CNIAF
- L'exécution de la mission de terrain pour la collecte de données relative à l'amélioration des facteurs d'émissions, dont la date est estimée entre fin février et fin mars
- La signature d'un protocole d'accord avec la structure en charge de l'analyse des sols à l'issue de la collecte des données de terrain (L'UGP est en cours de rapprochement avec l'IRSEN)
- La sécurisation d'une ligne dédiée à l'appui de la rédaction de la CDN 3.0 du Congo pour le MEDDBC – à noter que cet appui n'est pas formalisé et reste soumis à l'approbation des membres du COPIL et à de plus amples discussions à poursuivre avec les différentes parties prenantes.
- Le coût des ressources humaines, a minima, jusqu'en juin 2025

Sollicitation d'une extension sans coût en 2025 jusqu'en 2026

Depuis la tenue du 1er COPIL en septembre 2023, la dynamique de mise en œuvre, la tenue des activités et le taux de décaissement, sont en constante progression.
Toutefois, pour différentes raisons inhérentes tantôt au contexte institutionnel du Congo, tantôt aux modalités opérationnelles des agences, et aux différentes difficultés expliquées dans les précédents rapports narratifs soumis, le retard initial n'a toujours pas été pleinement rattrapé. A la date du rapportage, plusieurs actions ont déjà été engagées pour contribuer à l'atteinte des objectifs, mais trois activités, au regard de l'échéance de juin 2025 et en tenant compte des délais nécessaires à la clôture des projets, semblent être en sursis. Il s'agit notamment :

- De l'implémentation du module de détection des pertes en temps réel,
- De la mise à jour des données d'activités incluant le calcul des émissions du secteur AFAT, jusqu'en 2024 pour le rapport biennal (BTR),
- Des différentes activités de renforcement des compétences à dispenser

Pour permettre à l'UGP l'atteinte complète, robuste et pérenne, des résultats du projet, la FAO envisage de solliciter une dernière extension sans coût jusqu'au mois de février 2026, soit 6 mois de mise en œuvre supplémentaire et 2 mois de clôture administrative et financière. Les modalités de cette extension seront présentées aux membres du comité de pilotage lors de leur première rencontre de l'année 2025, puis, si son principe est accepté, aux membres de conseil d'administration du CAFI dans le courant du mois d'avril.

7.4 Mobilisation de ressources

Le projet n'a pas mobilisé de ressources supplémentaires mais il envisage de disponibiliser des fonds (estimés à ~ 100.000 $) destinées à soutenir le MEDDBC dans la rédaction de sa CDN 3.0. Les modalités opérationnelles de cet appui entre les différentes parties prenantes n'ont pas encore été pleinement discutées et devront également faire l'objet d'une révision budgétaire présentée au prochain comité de pilotage. Cette mutualisation des ressources est donc une projection du soutien, que le projet envisage d'apporter à la mise en œuvre de la CDN dans le cadre de la *politique de co-financement de CAFI* mais n'a pas été confirmé.

7.5 Audits

Le projet n'a pas fait l'objet d'audit.

7.6 Révisions budgétaires

Lors du second comité de pilotage (mai 2024), l'UGP a sollicité une révision budgétaire afin d'exécuter certaines dépenses non prévues dans le document de programme, parmi elles :

- Le financement des ordinateurs de la cellule MNV (incluant l'imprimante de type traceur)
- Le financement des travaux de la cellule MNV hébergée au CNIAF
- Le financement de l'extension jusqu'en juin 2025, qui avait été sollicitée lors de ce comité de pilotage

Cette révision budgétaire s'est inscrite dans le scénario 1 : « Révisions inférieures à 25% et changements non significatifs » de la section « Programme et Révision de Budget » du manuel des opérations CAFI : *« les révisions budgétaires entre les lignes des catégories UNDG sont possibles si cumulativement, elles représentent 25 % ou moins du budget total approuvé par agence et par programme et si elles ne modifient pas de manière significative la portée, les objectifs, les résultats escomptés, la stratégie ou les priorités, du projet. »*
Le montant total de la révision budgétaire sollicitée lors de ce comité de pilotage, s'est élevé à 135 578 $[17] soit environ 6% du budget en privilégiant des fonds disponibles dans la catégorie 5 et 7 (frais généraux de fonctionnement et voyage) au profit des catégories 1, 2, 3, 4 et 6 (respectivement personnels, fournitures, équipements et véhicules, services contractuels et transfert aux contreparties).

[17] Ce montant est légèrement différent de celui annoncé aux membres du COPIL à cause d'une erreur, dans la présentation, sur la somme totale des modifications entre catégories. En effet, les membres ont approuvé une révision de 109 920 $ soit 5.5 % du budget, mais les montants présentés, par catégories, totalisent effectivement, une variation de 135 578 $. Cette erreur sera mentionnée et rectifiée lors du prochain COPIL de 2025.

Cette proposition a été acceptée par les membres du comité, et le représentant du conseil d'administration du CAFI présent sur place, ne s'y est pas opposé (attestation de non-objection). En revanche, en dehors du comité de pilotage, la FAO n'a pas officiellement soumis sa révision au secrétariat en vue de recueillir la non-objection ni à l'agent administratif en vue d'actualiser les informations diffusées par le MPTF.

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	Total	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Total fin	Diff
1. Personnels	$832 684	$32 580	$66 878	$560 400	$247 260	$907 118	$74 435
2. Fournitures, produits de base, matériaux		$1 790	$997	$0	0	$2 787	$2 787
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	$12 176	$8 973	-$1 098	$17 000	$0	$24 875	$12 699
4. Services contractuels		$0	$0	$20 000	$0	$20 000	$20 000
5.Voyages	$160 000	$7 363	$14 543	$59 787	$38 192	$119 886	-$40 114
6. Transferts et subventions aux contreparties	$250 300	$0	$43 003	$149 500	$83 455	$275 958	$25 658
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	$613 999	$20 427	$5 698	$315 223	$177 188	$518 536	-$95 463
Total des Coûts Directs	$1 869 159	$71 134	$130 022	$1 121 910	$546 094	$1 869 159	$0
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	$130 841	$4 979	$9 102	$78 534	$38 227	$130 841	$0
TOTAL des Coûts	$2 000 000	$76 113	$139 123	$1 200 443	$584 321	$2 000 000	$0

Révision budgétaire proposée aux membres du CAFI lors du second comité de pilotage

Finalement le montant total des variations de 2024 est largement en deçà des prévisions de la révision initiale, sauf sur certaines catégories telles que « équipements ». Une nouvelle révision budgétaire sera proposée lors du premier comité de pilotage 2025 et fera le point sur les décaissements réels de 2024.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Il s'agit, notamment de présenter le système de suivi et comment les organes de gouvernance du projet ont permis d'ajuster la stratégie de mise en œuvre du projet.

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du porojet)
COPIL de projet	3	2	20.09.2023	CR disponible ici
			10.05.2024	CR disponible ici
Comité Technique de Gestion	6	2	30.10.2023	CR disponible ici
			26.06.2024	CR disponible ici
Missions de suivi terrain	0			

Les missions de terrain dans le cadre du projet n'ont pas pour objet de rendre compte de l'état d'avancement du projet mais de collecter des données techniques, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus.

Faute d'accord d'agenda entre la FAO et le partenaire d'exécution, l'UGP n'a pas pu tenir davantage de réunion de suivi (technique et pilotage du projet) en 2024. Cette difficulté avait été mentionnée au spécialiste programme CAFI (notamment en ce qui concerne le COPIL, quelques semaines avant la fin de l'année). Des défis opérationnels ont également impacté la tenue de ces réunions. En effet, l'organisation du COPIL est généralement confiée au CNIAF, avec un appui financier provenant des protocoles d'accord. Toutefois, les retards de paiement mentionnés précédemment ont entraîné un report du COPIL de fin d'année. Une proposition d'organisation alternative par la FAO a été envisagée, mais la partie nationale, attachée à l'appropriation du processus, a exprimé sa volonté de maintenir la gestion de l'événement.

8.2 Evaluations

Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluation et compte tenu du montant de son budget, aucune évaluation distincte du projet n'est prévue. Un projet d'examen à mi-parcours du projet avait été envisagé au bout de 18 mois mais n'a pas mis en œuvre compte-tenu de l'incertitude sur la validation de la seconde extension.

Le projet contribue au Fonds d'affectation spéciale pour les évaluations, administré par le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED pour *Office of Evaluation*) et peut potentiellement être évalué suivant une approche groupée, parallèlement à d'autres projets avec lesquels il a une ou plusieurs des caractéristiques suivantes en commun : thème et/ou approche, zone géographique d'intervention, et partenaire ressource.

Si les parties jugent qu'une évaluation distincte est nécessaire, celle-ci sera organisée sous la responsabilité de l'OED et entièrement financée sur le budget du projet. Le projet contribue au Fonds d'affectation spéciale pour les évaluations de la FAO à concurrence de 10 000 USD.

Nature de l'évaluation	**Date**	**Conclusions majeures de l'évaluation**	**Réponse du management**	**Suivi mise en œuvre des actions à prendre**

8.3 Intégration des leçons apprises

Le rapport doit fournir 3 points d'apprentissage majeurs, le plan d'action et leur intégration dans le projet.

N°	Leçons apprises
1	Avant la mise en œuvre, les attentes et exigences en matière de procédures opérationnelles des différentes parties prenantes, (et plus particulièrement des agences d'exécution) doivent être présentées et expliquées aux partenaires d'implémentation
2	Les rôles, responsabilités et tâches des différents membres de l'UGP et de la Coordination Nationale doivent être bien définis et connus de tous
3	En phase de formulation, les besoins matériels présents et futurs des partenaires d'implémentation doivent être évoqués en vue de vérifier si le projet peut répondre à ces attentes et s'ils sont éligibles/pertinents au vue de la période de mise en œuvre et des résultats à atteindre.

1. Avec la signature de près de trois protocoles entre la FAO et le CNIAF dans le cadre du projet, les procédures et exigences de l'agence d'exécution, notamment en matière de justification des dépenses, sont désormais mieux assimilées. Ces avancées résultent d'un dialogue soutenu et de nombreuses sessions de travail entre les deux partenaires. Toutefois, bien que des progrès significatifs aient été réalisés, les deux institutions restent conscientes des défis persistants et des éventuels ralentissements. L'amélioration de la communication et la clarification des attentes des parties prenantes ont permis d'optimiser la collaboration, mais il demeure essentiel de poursuivre ces efforts.

2. Au cours de l'année 2024, l'UGP a sollicité plusieurs échanges afin d'exposer ses attentes et de clarifier les contributions attendues de la Coordination Nationale dans le cadre de la mise en œuvre. Ces discussions ont permis de réunir les différentes parties prenantes et d'apporter des éléments explicatifs visant à faciliter l'alignement des actions. Bien que la mise en œuvre progresse, la répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs reste parfois sujette à des interprétations divergentes. Toutefois, les partenaires maintiennent un engagement commun en faveur d'une exécution efficace des activités, dans un esprit de collaboration constructive.

3. Les besoins qui n'ont pas été exprimés pendant la phase de formulation du projet ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les deux parties prenantes. Une issue positive a été trouvée avec l'option d'une révision budgétaire inférieure à 25% et changements non significatifs entre les catégories. Un cahier des charges pour les travaux du CNIAF été rédigé et un appel d'offre est en cours de publication. Le projet a financé puis livré dix ordinateurs et une imprimante de type traceur, à la partie nationale, au mois d'octobre 2024.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

A ce stade, aucune révision programmatique n'est envisagée.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Production des données d'activités – cellule MNV - CNIAF	60% d'effectif féminin	RAS

	Atelier technique de révision du rapport d'évaluation technique du NERF	50% d'effectif féminin	RAS
	2nd comité technique – juin 2024	30% d'effectif féminin	RAS
Suivi-évaluation			

La cellule MNV, qui contribue à la production des données d'activités, compte une représentation féminine significative, estimée à 60 % (6 femmes sur 10 membres).
Par ailleurs, la partie nationale attache une importance particulière à l'inclusion des femmes dans les instances de planification et de gestion du projet, en veillant à garantir un taux de participation d'au moins 30 % dans les ateliers, le comité technique et le comité de pilotage. Toutefois, ce quota n'est pas systématiquement atteint, notamment en raison des changements de points focaux et des ajustements de dernière minute dans les nominations.
Lors de la retraite organisée à Kintele en novembre 2024, pour laquelle la liste des participants a été proposée par le CNIAF, la participation féminine a atteint 50 %, illustrant une avancée vers une meilleure représentativité.
L'UGP demeure pleinement consciente des attentes et des enjeux liés à l'intégration du genre et poursuit ses efforts pour renforcer cette dynamique.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui ☐, indiquer la date : *Non* ■

b. Plan de gestion environnementale et sociale

Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui ☐ *Non* ■

c. Gestion des plaintes et recours

Les informations de cette section demeurent inchangées avec les informations précédemment rapportées dans les exercices narratifs passés.

1. Le mécanisme de gestion des plaintes et règlements des griefs est décrit dans la section E du document de programme. Il détaille les procédures à suivre et les points de contacts en cas de dépôt de plaintes.
2. A ce jour aucunes plaintes n'ont été déposées et/ou enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes.

3. NA
4. Le document de programme est un document public et accessible à tous. L'UGP a encouragé, lors des différentes réunions (lancement du projet, COPIL, COTECH) les partenaires à en prendre connaissance mais n'a pas spécifiquement abordé la partie sur le mécanisme de plaintes ; ce point pourra être abordé lors des prochains évènements.
5. Les membres de l'UGP, staff, consultants et sous-contractants dès leurs prises de fonctions, ont été encouragés à lire le document de programme dans sa totalité ; le mécanisme de plaintes étant détaillé dans la section E « Gestion des plaintes ».

d. Garanties de Cancún

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	ND	ND
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le projet contribue à la mesure des activités REDD et la diffusion des informations MRV dans le pays	Le portail de suivi est en cours de développement
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	ND	ND
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	ND	ND
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	ND	ND
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	**Voir section 9.2 peuples autochtones – Un représentant** des communautés locales et populations autochtones (CACO-REDD) a été invité à participer à la consultation nationale pour l'expression des besoins (1.1.3)	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées	ND	ND

(Cancun c		
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Le projet soutient les efforts de transparence formulées dans le cadre de l'accord de Paris (appui à la rédaction du BTR)	ND
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	ND	ND
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	ND	ND

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Identification des risques			**Traitement du risque**		
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Le MEF n'accepte pas les modalités de mise œuvre du CAFI	Elevé	Amoindri	Mise en place d'un mémorandum d'entente pour clarifier les rôles et responsabilités (FAO-MEF) Mise en place d'un dialogue de haut niveau (CAFI –MEF)	FAO CAFI MEF	Fin du projet
Des remaniements au sein des ministères sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue	ND	Amoindri		FAO MEF	Fin du projet
La mise en œuvre des activités du projet est ralentie par la pandémie de Covid-19.	ND	Amoindri	Le projet est conforme à la réglementation nationale de gestion de la pandémie et en particulier à des mesures telles que le télétravail et les formations / ateliers, ou la limitation des déplacements le cas échéant. La FAO a établi un ensemble de mesures standard pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la mise en œuvre du projet	FAO	Fin du projet
Le projet n'arrive pas à délivrer dans le temps d'exécution initial	Elevé	stable	Une extension sans coût a été approuvée – La dynamique de décaissement et de mise en œuvre a progressé.	FAO	Fin du projet
Le projet ne réussit pas à garantir l'harmonisation des documents MEF/MEDDBC	Elevé	stable	La nouvelle CDN (2025) doit intégrer les résultats du NERF	FAO MEF MEDDBC	Fin du projet

pour le rapportage à la CCNUCC					

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Le projet n'a pas fait l'objet de plaintes en ce qui concerne d'éventuels cas de fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption, ni de cas d'exploitation, abus et harcèlements sexuels.

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Non
Allégations		
Investigations		
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Allégations		
Investigations		
Sanctions		

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	4	4
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	4	4

La FAO dispense des cours obligatoires et indispensables sur les thématiques de la fraude, de la corruption, des abus et du harcèlement sexuel à l'ensemble des nouveaux arrivants. 100 % des membres de l'UGP-FAO (tous consultants) ont finalisé ces cours.

11. Récapitulatif des livrables

Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport ***et fournir des hyperliens aux livrables finalisés*** *(préalablement sauvegardés dans l'Espace collaboratif du projet).*

1. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > Manifestation d'intérêt à la coalition LEAF
2. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > Matériel technique pour la session de renforcement des capacités sur le standard TREES
3. Produit 1.1 > Activité 1.1.1 > Analyse des indicateurs de sauvegardes de la REDD+ au Congo au regard des exigences du standard TREES
4. Produit 1.1 > Activité 1.1.2 > Cahier des charges
5. Produit 1.1 > Activité 1.1.3 > Matériel technique pour la consultation des besoins en capacité et en données de la REDD+
6. Produit 1.1 > Activité 1.1.3 > Draft de compte-rendu pour la consultation des besoins en capacité et en données de la REDD+
7. Produit 1.2 > Activité 1.2.1 > Rapport de formation sur le langage LCML
8. Produit 1.2 >Activité 1.2.2 > Base de données des échantillons pour interprétation
9. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > Matériel technique pour la révision du NERF (classification)
10. Produit 1.2 > Activité 1.2.2 > Rapport FAO sur la mission de suivi des pertes (sept2024)
11. Produit 1.2 > Activité 1.2.4 > Draft du protocole de collecte de données IFN
12. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > Niveau de référence révisé (version de janvier 2024)
13. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > Niveau de référence révisé (version de juin 2024)
14. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > Rapport d'évaluation technique du NERF révisé
15. Produit 1.3 > Activité 1.3.2 > Feuille de calcul avec l'ensemble des estimations pour la période 2016-2021 pour la mise à jour du Niveau de Référence (janvier2024)
16. Produit 1.4 > Activité 1.4.1 > Matériel technique sur les données MRV dans le cadre de la production des NERF
17. Produit 1.5 > Activité 1.5.1 > Draft sur l'accord de partage des données
18. Produit 1.5 > Activité 1.5.2 > Document technique de développement du portail
19. Compte rendu du COPIL1 et sa documentation technique
20. Compte rendu COTECH 1 et sa documentation technique
21. Compte rendu du COPIL 2 et sa documentation technique
22. Compte rendu COTECH 2 et sa documentation technique
23. Termes de référence du COTECH 3 (en attente de compte-rendu)
24. PTBA 2022-2023
25. PTBA 2024-2025
26. Notes officielles diverses
27. Extrait de l'atelier de lancement du projet
28. Photos des activités

12. Annexes

1. Tableaux indicateurs

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email l'Annexe 1 ou Annexe 2 *en fonction de la nature de votre projet.*

2. Annexe 3 / Tableau 8.2

Rappel : Placer sur l'Espace collaboratif, copier l'hyperlien ici et annexer par email le tableau 8.2 relatif aux informations financières complété en format Excel.

3. Encadré « bénéficiaires »

Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

Type de soutien

Soutien ciblé (reçu par des **personnes qui peuvent être identifiées et comptées** par le projet **et qui savent qu'elles reçoivent du soutien**)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des **personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément**. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

2) Intensité du soutien

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.

Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne

Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.